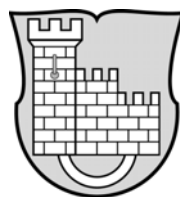


**POLICE LOCALE**

**SERVICE DU FEU**

**Tarifs valables dès le 01.01.2012**

**VILLE DE FRIBOURG**



# DIRECTION DE LA POLICE LOCALE

## SERVICE DU FEU

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Approuvé par le Conseil communal de la Ville de Fribourg, dans sa séance du 06.12.2011

### 1. TARIFS DES INTERVENTIONS

#### 1. Sinistres

Incendies, débuts d'incendies, feux de voitures, de broussailles, de bennes, etc., dégagement de blessés lors d'accidents de la circulation, chutes en falaises, décombres sur la chaussée, chutes d'arbres, etc. :

a) Si les factures sont adressées à l'ECAB  
- selon tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2012

b) Si les factures sont adressées à d'autres instances :  
(communes, collectivités, particuliers, etc.) :

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	41,--
- indemnités pour repas :			
	petit-déjeuner	Fr.	8,--
	dîner	Fr.	26,--
	souper	Fr.	26,--
	collation	Fr.	10,--

- majoration de 50 % pour les heures de travail entre 22h00 et 05h00

- majoration de 50 % pour les interventions qui ont lieu du vendredi ou veille de fête à 22h00, au lundi ou lendemain d'un jour de fête à 05h00.

NB : Ces deux indemnités ne peuvent être cumulées.

#### 2. Inondations

##### 2.1 eaux non polluées

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	41,--
------------------------	---------	-----	-------

##### 2.2 eaux polluées

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	61,--
------------------------	---------	-----	-------

Les indemnités de repas et majorations éventuelles en sus, comme indiqué ci-dessus.

### 3. Hydrocarbures - Chimie - Radioprotection

(factures à adresser au SEn, SPC ou au responsable avec copie rapport d'intervention)

- tarif selon ordonnance concernant les frais d'intervention en cas de pollution du 15 juin 2011 (ROF 2011\_052)  
(sans supplément pour service de nuit, dimanche ou jour férié)

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	35,--
- indemnités de repas	petit-déjeuner	Fr.	8,--
	dîner	Fr.	26,--
	souper	Fr.	26,--
	collation	Fr.	10,--

Nettoyage des équipements et du matériel souillé

- utilisation du prétraitement des eaux	par ½ heure	Fr.	38,--
---	-------------	-----	-------

### 4. Service de dépannage

Personnes enfermées, sauvetage d'animaux, dépannage d'ascenseurs, destruction de nids d'insectes, etc. :

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	41,--
------------------------	---------	-----	-------

### 5. Autres prestations

Service avec les échelles, travaux de régie, etc.

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	81,--
------------------------	---------	-----	-------

**NB** : Véhicules éventuels en sus

### 6. Service de garde

Université, Jolimont, Belluard et autres salles de spectacles (de 19h00 à 24h00)

par homme	Fr.	102,--
-----------	-----	--------

De 19h00 à 02h00

par homme	Fr.	129,--
-----------	-----	--------

Autres services de garde et manifestations, voir chiffre 9

### 7. Remise en état du matériel

#### 7.1 Tuyaux

7.1.1 Nettoyage complet par les soins du personnel du Service du feu :  
(yc contrôle)

- lavage, contrôle,	Fr.	1,--/m.
- ligature (boutons) par pièce	Fr.	6,--

- 7.1.2 Nettoyage par les soins du Corps de sap.-pompiers concerné :
- lavage et contrôle Fr. 0,60/m.

**NB** : Dans cette position, le personnel du Service du feu donne les instructions de desservance des installations de nettoyage

**Pour l'ECAB** :

(yc matériel en prêt pour les cours)  
calcul selon barème ci-dessus, puis convertir en salaire-horaire à Fr. 81,-

- 7.2 Matériel divers :  
(desservance)  
Salaire-horaire de Fr. 81,-  
Utilisation du matériel, selon tarif, en sus

- 7.3 Véhicules et engins (desservance)  
Selon le décompte des heures, à calculer au tarif-horaire de Fr. 81,-  
Utilisation des véhicules, selon tarif des véhicules

**8. Fausses alarmes**

Par année civile :

- pour la première fausse alarme Fr. 302,-
- pour la deuxième fausse alarme Fr. 406,-
- pour la troisième et suivantes Fr. 598,-

La notion de fausse alarme - pour la facturation - s'entend aussitôt que les hommes de piquet sont au bâtiment du Service du feu ou en déplacement vers le lieu du sinistre.

Un rapport d'intervention doit alors être établi.

**9. Service de garde - Cortège aux flambeaux**

- Durée : 1 hre - 2 hommes, dont 1 chauffeur-machiniste Fr. 161,-  
1 TP - prix forfaitaire à facturer Fr. 75,-  
(si engagement plus d'une heure, tarif interventions)

**9a) Service de police / garde / manifestations publiques**

(selon ACE fixant les émoluments de la Police cantonale)

- par homme et par heure (quelque soit le genre de manifestations) Fr. 62,-
- (éventuelle indemnité de repas, selon tarif, en sus) à Fr. 83,-

**10. Location de locaux dans le bâtiment du Service du feu Par jour**

	<u>Cours</u>	<u>Pompiers</u>	<u>Privés</u>
10.1 Grande salle (salle d'instruction)			
yc matériel courant de salle	Fr. 64,--	Fr. 84,--	Fr. 312,--
- matériel supplémentaire	Fr. 32,--	Fr. 42,--	Fr. 52,--

Si utilisation de plusieurs locaux simultanément (cours) : arrangement avec ECAB ou FFSP.

**11. Utilisation de la piste d'obstacles**

La mise à disposition de la piste d'obstacles ne peut se faire qu'en présence d'un employé du Service du feu.

**1. Sans production de fumée**

- première heure  
yc salaire du personnel du Service du feu Fr. 172,--
- par 30 minutes supplémentaires Fr. 64,--

**2. Avec production de fumée**

- première heure Fr. 203,--  
yc salaire du personnel du Service du feu
- par 30 minutes supplémentaires Fr. 65,--

**NB** : La mise à disposition des installations sanitaires (douches, vestiaires, etc.) est comprise dans ce tarif.

**12. Mise à disposition de bornes-hydrants**

- Frais administratifs et de contrôle Fr. 52,--
- matériel en sus
- la consommation d'eau est facturée par les SI

## 2 . SOLDES ET INDEMNITES DU PERSONNEL DU BATAILLON

### 1. SOLDE HORAIRE

<u>Grades</u>	<u>Exercices</u>	<u>Exercices suppl.</u>	<u>Interventions</u>	<u>Eaux usées</u>	<u>Chimiques</u>
<u>Hydrocarbures</u>					
Pour tous les grades	Fr. 15,--	Fr. 18,--	Fr. 35,--	Fr. 42,--	Fr. 35,--*

**Solde exercices** : tous les exercices

**Solde interventions** : pour les interventions autres que débouchage de canalisations d'eaux usées, hydrocarbures et chimiques.

\* selon ordonnance concernant les frais d'intervention en cas de pollution du 15 juin 2011 (ROF 2011\_052).

### 2. INDEMNITES

#### 2.1. Service de nuit

Une indemnité supplémentaire de Fr. 7,-- est versée pour les interventions qui ont lieu entre 22h00 et 05h00.

#### 2.2. Service du samedi-dimanche et jours fériés

Une indemnité supplémentaire de Fr. 7,-- est versée pour les interventions qui ont lieu du vendredi ou veille d'un jour férié dès 22h00 au lundi ou lendemain d'un jour férié à 05h00.

N.B. : Les indemnités sous chiffres 2.1. et 2.2. ne peuvent être cumulées.

#### 2.3. Indemnité pour débouchage de canalisations d'eaux usées

Fr. 42,-- l'heure, quelque soit le grade, la fonction, l'heure ou le jour de l'intervention.

#### 2.4. Solde pour interventions hydrocarbures et chimiques

Fr. 35,-- l'heure, quelque soit le grade, la fonction, l'heure ou le jour de l'intervention

#### 2.5. Service de piquet

##### 2.5.1 Service de piquet officiel

Lundi au vendredi : Fr. 30.--

Samedi-dimanche et jours fériés : Fr. 40.--

### 2.5.2 Service de piquet en renfort

lorsque le groupe de piquet officiel est en intervention prolongée à l'extérieur du territoire de la Ville de Fribourg, une indemnité pour le service de piquet particulier est attribué comme suit :

- pour une prise de piquet de plus de quatre heures, le montant de l'indemnité est fixé à Fr 30.--
- pour une prise de piquet de moins de quatre heures, le montant de l'indemnité est celui d'une heure soldée au tarif exercices supplémentaires.

## 2.6. Indemnités pour repas

### 2.6.1. Petit déjeuner

Fr. 8.--

L'indemnité pour le petit déjeuner est versée si l'intervention a lieu avant 07h00 et si elle prend fin après 07h00.

### 2.6.2. Dîner

Fr. 26.--

L'indemnité pour le dîner est versée si l'intervention a lieu avant 12h00 et si elle prend fin après 12h30.

### 2.6.3. Souper

Fr. 26.--

L'indemnité pour le souper est versée si l'intervention a lieu avant 18h00 et si elle prend fin après 19h00.

### 2.6.4. Collation

Fr. 10.--

Une indemnité est accordée lorsque l'intervention dure plus de 5 heures et qu'elle ne donne pas droit à une indemnité de repas.

## 3. SERVICE DE GARDE

Université, Jolimont, Belluard  
Autres salles de spectacles

- jusqu'à 24h00

par homme Fr. 70.--

- au-delà de 24h00, maximum jusqu'à 02h00

par homme Fr. 90.--

Le service de garde ne donne droit à aucune des indemnités prévues aux chiffres 2.1, 2.2 et 2.6.

Les services de garde spéciaux font l'objet de dispositions particulières au niveau de la solde.

## REMARQUES

Les interventions de 30 minutes et moins, de même que les fausses alarmes ne donnent pas droit à l'indemnité pour repas.

Si, lors d'une intervention d'une certaine importance, la subsistance pour les hommes engagés est organisée par l'Etat-Major, le droit aux indemnités de repas tombe.

### **3. SOLDES ET INDEMNITES FIXES POUR OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DU BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS**

<u>Indemnités de fonction</u>	<u>Montant par an</u>
Commandant ( <i>non-permanent</i> )	Fr. 4'100,-- *
Remplaçant du Commandant ( <i>non-permanent</i> )	Fr. 1'000,-- *
Adjudant, of technique ( <i>non-permanent</i> )	Fr. 800,-- *
Quartier-Maître	Fr. 2'300,-- *
Chefs des sections PPS-APPUI	Fr. 600,-- *
Chefs des groupes LOG (POL-TECH-MES)	Fr. 400,-- *
Officiers (remplaçants)	Fr. 280,-- *

\*) y.c indemnités pour frais tél. et déplacement

#### Indemnités fixes pour officiers du feu du PPS

PPS : pour chaque officier, y.c. le Commandant	Fr. 740,-- *
APPUI : pour chaque officier	Fr. 280,-- *

\*) y.c indemnités pour frais tél. et déplacement

#### Soldes de grades

Major	Fr. 510,--
Capitaine	Fr. 350,--
Premier-Lieutenant	Fr. 260,--
Lieutenant	Fr. 190,--

#### Indemnités pour les membres de l'Etat-Major

Jetons de présence par séance	Fr. 60,--
-------------------------------	-----------

#### Montant par an

#### Indemnités pour responsables divers

##### **1. Protection respiratoire**

Responsables PPS	Fr. 360,--
Responsables APPUI	Fr. 360,--
Adjoints PPS et APPUI	Fr. 180,--
Exercices selon tarif de solde	

##### **2. Véhicules et formation machinistes**

Responsable PPS	Fr. 360,--
Adjoints PPS et APPUI : solde selon heures de présence	

<b>3. Service de garde</b>		
PPS : (assuré par le SF)		
APPUI	Fr.	180,--
<b>4. Contrôle des hydrants / mise à jour des plans d'intervention</b>	Fr.	180,--
<b>5. Plans d'interventions</b>	Fr.	340,--
<b>6. Instruction chimique</b>		
Responsable PPS	Fr.	180,--
Adjoint PPS	Fr.	180,--
<b>7. Instruction radioprotection</b>		
Responsable PPS	Fr.	180,--
Adjoint PPS	Fr.	180,--
<b>8. Formation des chauffeurs C1</b>		
Responsable PPS	Fr.	360,--
Auto-école : selon tarif de solde		
Adjoint PPS et APPUI : solde selon heures de présence		
<b>9. Suivi du Bataillon sur Internet</b>	Fr.	250,--
<b>10. Formation des sapeurs au permis C1 (par personne)</b> (selon liste fournie par le responsable de la formation)	Fr.	200,--
		<b><u>Montant par an</u></b>
<b>11. Photographe</b>	Fr.	100,--
<b>12. Porte-drapeau</b>	Fr.	100,--
 <b>Composition de l'Etat-Major</b>		
- Commandant		
- Remplaçant du Commandant		
- Adjudant		
- Quartier-Maître		
- Officiers adjoints		
- Secrétaire (seulement si la fonction n'est pas assumée par le QM)		
 <b>Indemnités fixes pour fourriers</b>		
Fourriers du PPS	Fr.	2'000,--

**Indemnités lors de cours cantonaux SP**

Par jour ouvrable (à condition que le participant suive le cours sur son temps libre)	Fr.	50,--
--	-----	-------

**Cours de perfectionnement pour officiers**

Par jour, allocation d'une demi-solde tarif cantonal	Fr	60.--
--	----	-------

**Délégations \***

Prestations pour un demi-jour	Fr.	25,--
-------------------------------	-----	-------

Prestations pour un jour	Fr.	50,--
--------------------------	-----	-------

Frais de déplacement : billet CFF, 2e cl., ou Fr. -,60 le km

*\* Montants modifiés par décision du CC du 15.01.2001 : indemnité kilométrique : Fr. -,60 le km*

## 4. TARIF DES VEHICULES, ENGINS, MATERIEL ET EQUIPEMENT

(prestations des chauffeurs-machinistes en plus)

### A. VEHICULES

Particuliers

<b><u>CAMION TONNE-POMPE</u></b>	par ½ heure km utilisation sur place de la pompe par 30'	Fr. 65,-- Fr. 4,50  Fr. 65,--
<b><u>ECHELLE AUTOMOBILE</u></b>	par heure (2 h. min.) km utilisation sur place de la nacelle par 15'	Fr. 200,--  Fr. 4,50  Fr. 50,--
<b><u>CAMION SR</u></b>	par heure km produits en sus	Fr. 65,-- Fr. 4,50
<b><u>JEEP-POLICE</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 2,50
<b><u>JEEP D'INTERVENTION</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 2,50
<b><u>FOURGON PCF</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 2,50
<b><u>CAMION DHC</u></b>	par heure km	Fr. 65,-- Fr. 4,50
<b><u>FOURGON PR</u></b>	par heure km	Fr. 65,-- Fr. 4,50
<b><u>FOURGON CR 1 OU 2</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 3,50
<b><u>VEHICULE CMDT</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 2,50

<b><u>FOURGON-TECH</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 3,50
<b><u>FOURGON MESURES</u></b>	par heure km	Fr. 25,-- Fr. 3,50
<b>B. <u>ENGINS</u></b>		
		<b><u>Particuliers</u></b>
<b><u>BAC DE RECUPERATION</u></b>	1000 l 3000 l 5000 l 10'000 l	Fr. 40,-- Fr. 75,-- Fr. 115,-- Fr. 200,--
<b><u>REMORQUE Pci</u></b>	par sortie	Fr. 25,--
<b><u>MOTOPOMPE</u></b>	par jour les 30' de marche	Fr. 65,-- Fr. 35,--
<b><u>GROUPE ELECTROGENE GENERATRICE</u></b>	par heure/consomm.	Fr. 40,--
<b><u>LUXOMOBIL</u></b> éclairage mobile	par heure/consomm.	Fr. 50,--
<b><u>PROJECTEURS MOBILES</u></b> - trépieds ou bas, la pce (génératrice en sus)	par jour	Fr. 35,--
<b><u>POMPE ELECTRIQUE</u></b> - eau claire et usée	par heure/consomm.	Fr. 60,--
<b><u>POMPE ELECTRIQUE</u></b> - légère (bleue)	par heures/consomm.	Fr. 50,--
<b><u>POMPE SPECIALE ELRO - EX (Master)</u></b> - génératrice en sus	par heure/consomm.	Fr. 60,--
<b><u>POMPE A MAIN</u></b> (véhicule DHC)	par utilisation	Fr. 40,--
<b><u>POMPE PNEUMATIQUE</u></b> - bouteilles AC en sus	par heure	Fr. 50,--
<b><u>POMPE A BOUE</u></b> - génératrice en sus	par heure	Fr. 60,--

<b><u>POMPE A BOUE CHIEMSEE</u></b>	par heure	Fr. 80,--
<b><u>RUBAN ABSORBANT</u></b> - inondation	par mètre	Fr. 3,--
<b><u>ASPIRATEUR A EAU</u></b>	par heure	Fr. 40,--
<b><u>ASPIRATEUR A FUMEE</u></b>	par heure	Fr. 35,--
<b><u>ECHELLE A COULISSE</u></b>	par heure	Fr. 35,--
<b><u>REMORQUE TRANSPORT DE TUYAUX</u></b>	par sortie tuyaux en sus véhicule tracteur en sus	Fr. 50,--
<b><u>VENTILATEUR</u></b> - génératrice incorporée	par heure	Fr. 35,--
<b><u>VENTILATEUR VGD</u></b> - grand débit	par heure	Fr. 100,--
<b><u>COUSSIN DE SAUVETAGE</u></b> y.c. ventilateur + remise en état (durée max. 1 h.)	par utilisation par heure en plus	Fr. 300,-- Fr. 50,--
<b><u>TENTE A BUTS MULTIPLES</u></b> y.c. repli et nettoyage y.c. génératrice électrique	par utilisation par jour, dès le 2e jour	Fr. 300,-- Fr. 100,--
<b><u>CHAUFFAGE POUR TENTE</u></b>	par utilisation	Fr. 65,--
<b><u>APPAREIL A FUMEE</u></b> (sans produit)	par jour	Fr. 30,--
<b><u>POMPE A VENTOUSE</u></b>	par utilisation	Fr. 25,--

**C. MATERIEL**Particuliers**PETIT MATERIEL INONDATION :**

- a) **Tarif de base** : Fr. 50,-- par cas  
utilisation de balais et/ou épuisettes et/ou seaux
- b) **Majoration** : Fr. 50,-- en sus  
si utilisation d'éponges
- c) **Majoration** : Fr. 50,-- en sus  
si utilisation de sciure et/ou plastique, bâches, bottes-culottes etc.
- d) **Majoration** : Fr. 50,-- en sus  
si petits travaux d'appareillage effectués :  
- pose d'un bouchon GF, remplacement d'un robinet,  
pâte à colmater, etc

**Ces catégories de tarif peuvent être cumulées**

**ROLLGLIS** (complet avec trépied) par utilisation Fr. 200,--  
(sauvetage en profondeur)

**CORDES** par 20 m Fr. 20,--  
yc pour cours par 30 m Fr. 30,--  
par 40 m Fr. 35,--

**EQUIPEMENT DE SAUVETAGE** Fr. 250,--  
(par sac)

**SCIURE** (par sac) le sac Fr. 20,--

**SACS EN PLASTIQUE** la pièce Fr. 15,--

**SACS POUR HYDROCARBURES** la pièce Fr. 85,--  
Spielbag

**PLASTIQUE** (en file) le m2 Fr. 10,--

**COUVERTURE** la pce Fr. 10,--

**BARRAGE HYDROCARBURES** par m' utilisation Fr. 15,--  
- en plastique

**BARRAGE HYDROCARBURES** par m' Fr. 15,--  
- en treillis (long. 2, 4 et 6 m.)

**BARRAGE type "Boudin"** 1 élément de 3 m' Fr. 250,--  
**Rhodia-Sorb**

**NATTE PAPIER ABSORBANT** par m' utilisation Fr. 11,--  
- hydrocarbures

**C. MATERIEL (suite)****Particuliers**

<b><u>APPAREIL PR</u></b>	par sortie/par appareil recharge cylindre	Fr. 60,-- Fr. 15,--
<b><u>MASQUE DE SAUVETAGE</u></b>	par appareil	Fr. 40,--
<b><u>MASQUES A FILTRE</u></b>	le filtre	Fr. 75,--
<b><u>TUBES REACTIFS DRÄGER</u></b>	le tube	Fr. 18,--
<b><u>CMS DRÄGER + Chips</u></b> - en plaquettes de 10 tubes	par utilisation le tube	Fr. 35,-- Fr. 20,--
<b><u>COMBIWARN/MULTIWARN</u></b> - explosimètre	par utilisation	Fr. 30,--
<b><u>CAMERA THERMIQUE</u></b>	par utilisation	Fr. 100,--
<b><u>TUYAUX</u></b> : ø 40 mm ø 55 mm ø 75 mm	par jour / le m'	Fr. 1,--
<b><u>RECHARGE CYLINDRES D'AIR COMPRIE</u></b>	jusqu'à 5 l/la pièce jusqu'à 8 l/la pièce jusqu'à 12 l/la pièce jusqu'à 13 l/la pièce	Fr. 10,-- Fr. 15,-- Fr. 18,-- Fr. 35,--
<b><u>COUSSINS</u></b> Levage et obturateur + remplissage cylindres (air comprimé d'après tarif ci-dessus)	par coussin	Fr. 70,--
<b><u>BACHE</u></b> - env. 20 m <sup>2</sup>	par utilisation	Fr. 75,--
<b><u>PATE DE COLMATAGE</u></b>	par utilisation	Fr. 25,--

<b>C. <u>MATERIEL</u> (suite)</b>	<b><u>Particuliers</u></b>
<b><u>TRONCONNEUSE A DISQUE OU A CHAINE</u></b> par utilisation	Fr. 80,--
<b><u>EQUIPEMENT DESINCARCERATION</u></b> complet, y.c. génératrice	forfait par intervention Fr. 400,--
<b><u>TREUIL</u></b>	utilisation ½ h. Fr. 50,--
<b><u>CHALUMEAU-DECOUPEUR</u></b>	par utilisation Fr. 70,--
<b><u>LANCES THERMIQUES</u></b>	par utilisation Fr. 70,--
recharge cylindres O <sub>2</sub>	1 pièce Fr. 45,--
cartouche d'allumage	1 pièce Fr. 5,--
lance MINI A	1 pièce Fr. 25,--
lance 12 B	1 pièce Fr. 30,--
lance 3/8	1 pièce Fr. 20,--
<b><u>TENUE "C" PROTECTION LOURDE</u></b> y.c. nettoyage et désinfection	par tenue Fr. 140,--
<b><u>TENUE" C " PROT. MOYENNE</u></b> y.c. nettoyage et désinfection	par tenue Fr. 50,--
<b><u>TENUE PROT. RADIOACTIVITE</u></b> (tenue blanche)	par tenue Fr. 30,--
<b><u>EQUIPEMENT HYDROCARBURE</u></b> ½ heure - nettoyage des équipement et du matériel avec installation pré-traitement des eaux	Fr. 35,--
<b><u>POMPE HAUTE PRESSION</u></b>	par heure Fr. 50,--
<b>CAFS 1 kg</b>	Fr. 10,--
<b><u>BIOVERSAL QF</u></b> produit pour la terre	par dose Fr. 27,--
<b><u>BIOVERSAL HC</u></b> produit pour l'eau	par dose Fr. 25,--

Particuliers

**PULVERISATEUR BIOVERSAL** par utilisation (forfait) Fr. 50,--

**CAISSE RADIOPROTECTION** par utilisation (forfait) Fr. 300,--

**EXTRAIT DE MOUSSE PLUREX - SYNTH. POLYV.**  
par bidon de 20 kg Fr. 6,-- /litre

**POUDRE B-C (bi-ex)**

1 - 50	kg	Fr. 6,50 /kg
50 - 500	kg	Fr. 6,-- /kg
500 - 1000	kg	Fr. 5,50 /kg

**POUDRE A-B-C (tri-ex)**

1 - 50	kg	Fr. 7,-- /kg
50 - 500	kg	Fr. 6,50 /kg
500 - 1000	kg	Fr. 6,-- /kg

**PRODUIT POUR DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES/FRELONS** Fr. 50,-- le spray

**EKOPERL** / produit flottant  
(produit pour surface polluée liquide : étang, ruisseau, etc.)

1 sac Fr. 85,--

**SORBIX WB** / produit flottant Fr. 87,--

**SORBIX Universel** / produit non-flottant  
(produit pour surface polluée solide : routes, caves, etc.)

1 sac Fr. 63,--

## 5. TARIF POUR LA REMORQUE GPL

### Remorque GPL

Fr. 400.-- la sortie  
Frais fixe

### Remorque Blève

Fr. 150.-- la sortie  
Frais fixe

### Cuves

Fr. 100.--  
Sans transport

### Personnel

Fr. 81.-- de l'heure  
Minimum 2 personnes

### Véhicule multitransport

Fr. 2.50 le km

### Gaz

En principe facture par le fournisseur